

AMNESTY INTERNATIONAL DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : AFR 19/002/2013

AILRC-FR

14 mai 2013

AMNESTY INTERNATIONAL DEMANDE AU NOUVEAU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE DE PROTÉGER LES CIVILS

Amnesty International demande au nouveau gouvernement de la République centrafricaine de mettre un terme au fléau des violations des droits humains et aux crises humanitaires qui frappent actuellement le pays.

L'Union africaine, les Nations unies et les États étrangers doivent user de leur influence pour obtenir que le gouvernement de Bangui prenne immédiatement des mesures afin de protéger les civils contre les atteintes aux droits humains et de mettre un terme à l'impunité.

Les civils sont les principales victimes des violations des droits humains – notamment exécutions extrajudiciaires, torture, arrestations arbitraires, détentions illégales, vols à main armée, pillages et tirs aveugles qui font de multiples morts et blessés.

Des cas de viols de femmes et de filles perpétrés par des hommes armés ont été signalés à Amnesty International. Certaines des victimes sont enceintes. Un grand nombre d'enfants, dont certains avaient récemment été démobilisés, ont été enrôlés de nouveau par Seleka.

Les violences ont contraint des dizaines de milliers de personnes à quitter leur foyer, parmi lesquelles un certain nombre se sont réfugiées à l'étranger.

Selon certaines informations, des soldats de Seleka ont torturé et exécuté sommairement des membres des forces de sécurité de l'ancien gouvernement, parfois sous le couvert d'une opération de désarmement.

Rien n'indique que le gouvernement prend actuellement des mesures pour mettre fin au cycle de la violence et des violations des droits humains ou pour amener les responsables à rendre compte de leurs actes, s'inquiète Amnesty International.

Des défenseurs des droits humains en République centrafricaine ont confié à Amnesty International qu'ils pensaient avoir connu le pire en matière de violations des droits humains et d'impunité dans le pays, mais se rendent compte avec horreur qu'ils ne se souviennent pas de pire période que celle qu'ils vivent depuis l'arrivée du nouveau régime. Le gouvernement centrafricain doit garantir aux défenseurs des droits humains, aux travailleurs humanitaires et aux journalistes qu'ils peuvent travailler sans crainte et que ceux qui s'en prennent à eux seront traduits en justice dans le cadre de procès équitables.

Selon les informations disponibles, des centaines de civils ont été tués depuis décembre 2012 et le lancement par une coalition de groupes armés connue sous le nom de Seleka d'une offensive visant à renverser le président François Bozizé. Certains des civils auraient été directement pris pour cible et tués en raison de leur soutien, réel ou présumé, au régime de François Bozizé, ou de leur opposition à Seleka. Le gouvernement centrafricain doit condamner publiquement et sans ambiguïté les violations des droits humains perpétrées par les soldats de Seleka.

Un grand nombre de ces homicides illégaux se sont produits à Bangui, la capitale ; d'autres sont intervenus dans d'autres régions du pays contrôlées par Seleka, aussi bien avant qu'après la chute du régime de François Bozizé.

Certains civils ont été tués alors qu'ils tentaient de s'opposer à des violences, notamment au pillage de leurs biens. Par ailleurs, des soldats de Seleka auraient été tués par des civils qui voulaient se venger. Des soldats ont eux aussi mené des attaques meurtrières en représailles contre des civils.

Amnesty International est très inquiète pour la sécurité et les droits des défenseurs des droits humains, des travailleurs humanitaires, des journalistes et des membres d'organisations de la société civile. Plusieurs dirigeants d'organisations de défense des droits humains sont entrés dans la clandestinité ; d'autres ont quitté le pays après avoir été menacés de mort par des hommes armés appartenant à Seleka.

Amnesty International demande instamment aux autorités de la République centrafricaine de protéger les membres des organisations de la société civile et de veiller à ce qu'ils puissent mener à bien leurs activités sans crainte et en toute sécurité. Les biens qui ont été pillés ou volés doivent être restitués à leurs propriétaires légitimes, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.